

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

PHOSPHONORTONIC 20 %

2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Toldimphos	144,87 mg
(sous forme de sel de sodium trihydraté)	

Excipient(s) :

Sulfite de sodium anhydre (E221)	2,00 mg
Alcool phényléthylique	10,00 mg
Edétate disodique (E385)	0,15 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens et chats :
- Prévention et traitement des carences en phosphore.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux principes actifs ou à l'un des excipients.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire

aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée.

3,0 à 72,5 mg de toldimphos par kg de poids vif par jour par animal selon les recommandations suivantes :

Equins et bovins :

Adultes : 1 ml pour 50 kg,

Cette dose peut être portée à 1 ml pour 10 kg pour un bovin lors de la 1^{ère} intervention.

Jeunes : 1 à 2 ml pour 10 kg

Ovins et caprins :

Adultes : 0,5 ml à 1 ml pour 10 kg

Jeunes : 0,5 ml par kg

Porcins :

Adultes : 1 à 2 ml pour 10 kg

Jeunes : 0,5 ml par kg

Chiens et chats: de 0,5 ml par kg à 1 ml pour 10 kg.

Ces doses doivent être administrées par les voies I.V., I.M. ou S.C. en plusieurs points d'injection. Elles seront répétées tous les jours ou à intervalles de 2 à 3 jours selon l'avis du vétérinaire traitant. En cas d'affections chroniques, 5 à 10 injections peuvent être réalisées.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

En cas de surdosage, il existe un risque de déséquilibre électrolytique.

4.11. Temps d'attente

Bovins, ovins, caprins, équins

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

Porcins

Viande et abats : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Appareil digestif et métabolisme, autres produits minéraux.

Code ATC vet : QA12CX90.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le médicament permet d'apporter à l'organisme, une quantité importante de phosphore assimilable.

Le toldimphos sous forme de sel de sodium trihydraté est un composé organique à 11,27% de phosphore. Le produit apporte donc 2,25 g de phosphore élément pour 100 ml de solution.

Les substances phosphorées interviennent dans tous les processus assimilateurs de l'organisme. Elles stimulent le métabolisme énergétique. Le phosphore est un complément minéral du tissu osseux.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration, il est noté une très bonne biodisponibilité du phosphore organique.

Les taux circulants sont en permanence régulés en fonction de l'apport et de la redistribution du phosphore osseux.

L'élimination des phosphates assimilables se fera majoritairement par le rein et la fraction éliminée est soumise à une régulation en fonction des taux circulants.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Sulfite de sodium anhydre (E221)

Alcool phényléthylique

Edétate disodique (E385)

Carbonate de sodium anhydre

Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Pas de précautions particulières de conservation.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre.

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non

utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VETOQUINOL
MAGNY VERNOS
70200 LURE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6904755 8/1992

Flacon de 50 ml
Flacon de 100 ml
Flacon de 250 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

19/06/1992 - 25/05/2012

10. Date de mise à jour du texte

25/05/2012